



PLAN DE MASSE GENERAL

DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE APPORTEES A CE PLAN EN FONCTION DES NECESSITES TECHNIQUES OU REGLEMENTAIRES DE LA REALISATION, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT. LES SURFACES, LES HAUTEURS SOUS PLAFOND AINSI QUE LES HAUTEURS DE SEUILS OU D'ALLÈGES INDIGUÉES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBÉES, SOFFITES, TRAPPES DE VISITE, AINSI QUE L'EQUIPEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES, DES EQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUS FIGURÉS OU LE SONT A TITRE INDICATIF. LES EQUIPEMENTS SANITAIRES FIGURANT EN POINTILLÉS SUR CE PLAN, NE SONT REPRÉSENTÉS QU'À TITRE INDICATIF.

